

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Réunion Ordinaire du 1^{er} JUILLET 2025

L'an deux mil vingt-cinq le premier du mois de juillet à 18h30, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Airvaudais-Val du Thouet, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes d'Irais, sous la présidence de M. Olivier FOUILLET, Président de la CCAVT.

Date de la convocation : 25 juin 2025

19 présents + 2 pouvoirs (21 votes sur 28) :
Quorum atteint (15)

Membres titulaires présents :

- ✓ Commune d'Airvault : Olivier FOUILLET, Lucette ROCHER, Mattieu MANCEAU, Jacky JOZEAU, Viviane CHABAUTY, Maryse CHARRIER, Frédéric PARTHENAY
- ✓ Commune d'Assais-les-Jumeaux : Jean-Claude LAURANTIN, Jean-Louis RIDOUARD
- ✓ Commune d'Availles-Thouarsais : Daniel ROBERT
- ✓ Commune de Boussais : Gérard GIRET
- ✓ Commune d'Irais : Hélène MARSAULT
- ✓ Commune de Le Chillou :
- ✓ Commune de Louin : Monique NOLOT, Maryse BARIGAULT
- ✓ Commune de Maisontiers : Gérard CHABAUTY
- ✓ Commune de Saint-Loup-Lamairé : Pascal BIRONNEAU, Micheline REAU, Dominique BARREAU, Alain JEZEQUEL

4 pouvoirs :

- ✓ Dominique GUILBOT a donné pouvoir à Mattieu MANCEAU,
- ✓ Frédérique DAMBRINE a donné pouvoir à Maryse CHARRIER.

Absents/Excusés : Dominique GUILBOT, Frédérique DAMBRINE, Huguette ROUSSEAU, Sylvie NOBLET-HORTET, Françoise RICHARD, Jacques ROY, Fabrice DURAND, Mathias DIXNEUF, Sébastien FAURE.

Maryse BARIGAULT a été élue secrétaire de séance

=====

ÉCONOMIE ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE
Base minimum CFE

Monsieur le Président expose l'historique du calcul de la CFE, et propose de mettre à jour les bases minimums de la CFE pour 2025 afin qu'elles soient en cohérence avec les autres territoires du Département.

- Vu l'article 1647 D du code général des impôts,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, **DECIDE**, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- De retenir l'établissement de la cotisation minimum et de fixer pour 2026 le montant de la base par tranche comme suit :

Tranche 1	Tranche 2	Tranche 3	Tranche 4	Tranche 5	Tranche 6
589	1 169	1 450	1 750	2 100	2 400

- D'autoriser M. Le Président ou son représentant à signer tous les documents se rapportant à cette délibération.

Fait et délibéré, à Airvault, le 2 juillet 2025
Et ont signé le Président et la secrétaire

La secrétaire de séance,
Maryse BARIGAULT,

Le Président,
Olivier FOUILLET,

AR-Préfecture

079-200641416-20250711-8-DE
M. Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire
adressé au Tribunal Administratif de Poitiers, 15 rue Blossac, 86000 Poitiers
mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat
Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 11-07-2025

Publication le : 11-07-2025

Pour copie conforme,
Le Président,
Olivier FOUILLET

COMMUNAUTE DE COMMUNES
AIRVAUDAIS - VAL DU THOUET
33 Place des Promenades
79600 AIRVAULT
Tél. 05 49 64 93 48